



EXERCICE 1923



COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

Société anonyme au Capital de Francs 50.000.000 versés

SIÈGE SOCIAL A MULHOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 MARS 1924

RAPPORTS

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ET DES

COMMISSAIRES DES COMPTES



IMPRIMERIE BADER & C^{ie}, MULHOUSE



1924

SIÈGE SOCIAL

MULHOUSE, 1, Rue du Havre

AGENCES: 23, GRAND'RUE et 3, RUE DU SAUVAGE

SUCCURSALES:

Metz, Strasbourg, Colmar, Guebwiller, Zurich.

AGENCES:

Altkirch, Bischwiller, Cernay, Haguenau, Masevaux,
Saint-Louis, Sainte-Marie-aux-Mines, Sélestat, Saverne, Schirmeck, Thann.

BUREAUX PERMANENTS:

Barr, Benfeld, Brumath, Dannemarie, Ensisheim, Lapoutroie, Marckolsheim,
Neuf-Brisach, Obernai, Ribeauvillé, Rouffach, Sultz (H^t-Rhin).

BUREAUX PÉRIODIQUES:

Betschdorf-le-Bas, Bouxwiller (Bas-Rhin), Burnhaupt-le-Haut, Drusenheim, Durmenach, Epfig,
Ferrette, Geispolsheim, Lembach, Nieder-Betschdorf, Niederrödern, Oderen, Orbey,
Pfaffenhofen, Reichshofen, Saint-Amarin, Saint-Blaise, Sainte-Croix-aux-Mines, Sierentz,
Soufflenheim, Sultz-sous-Forêts, Sundhouse, Villé, Wesserling, Wisches

EXERCICE 1923

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

Société anonyme au Capital de Francs 50.000.000 versés

SIÈGE SOCIAL A MULHOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 MARS 1924

RAPPORTS

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ET DES

COMMISSAIRES DES COMPTES

IMPRIMERIE BADER & C^{ie}, MULHOUSE

1924

CONSEIL D'ADMINISTRATION

1924

MM. Eugène RAVAL, O *, Banquier à Paris;
Président;

Paul CHAMBAUD, Industriel à Mulhouse;
Vice-Président;

Léon DARDEL, O *, Industriel à Paris;
Vice-Président;

Marc BERNHEIM, O *, Industriel à Paris;

Paul FUZELIER, Ancien Banquier à Saint-Dié;

Charles de FRÉVILLE de LORME, Industriel à Paris;

Edouard GAST, *, Industriel à Isenheim;

Paul JOURDAIN, *, Industriel à Altkirch;

Arnold SEYRIG, *, Industriel à Mulhouse;

Henri SCHLUMBERGER, Industriel à Mulhouse;

Henri THIERRY MIEG, *, Industriel à Mulhouse;

Fernand VOGT, *, Industriel à Mulhouse.

DIRECTION

Paul SALMON, Administrateur délégué.

RAPPORT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Nous vous avons convoqués en Assemblée ordinaire pour vous rendre compte des résultats de l'exercice 1923.

Au cours de l'année écoulée, poursuivant notre programme d'extension, nous avons pénétré en Lorraine en absorbant la Banque Mayer & Co, avec laquelle nous entretenions de tout temps des relations cordiales et suivies.

Cette opération s'est réalisée sans difficulté et dans les meilleures conditions pour les deux parties; nous avons eu d'ailleurs l'occasion de vous entretenir de cet événement qui entraînait une légère augmentation de notre capital social et par suite une modification à nos statuts.

Notre capital se trouve ainsi fixé à 50.000.000 de francs entièrement versés dont nous n'avons toutefois disposé pour le plein qu'à la date du 1^{er} Septembre; nos nouveaux titres participent cependant aux résultats de l'exercice entier.

D'une façon générale l'année a été favorable à l'industrie et au commerce régionaux, dont le volume d'affaires a sensiblement progressé; l'exportation notamment s'est largement développée.

Il convient de faire ressortir que le prix de la matière première, principalement en ce qui concerne l'industrie textile, a, au cours de l'année, progressé de façon constante et sensible. Aussi le développement des transactions à des prix très supérieurs à ceux de l'an dernier, a déterminé des besoins de trésorerie impor-

tants et nous avons pu montrer à notre clientèle que, suivant nos traditions, elle pouvait en tout temps compter sur notre concours dans les conditions de sécurité nécessaires.

L'exploitation de nos différents sièges nous donne satisfaction. Notre Siège principal de Mulhouse a réalisé de nouveaux progrès et possède, dans un immeuble aménagé de façon moderne, un outillage bien au point qui nous permet de donner à notre clientèle le maximum de commodité et d'avantages.

Nos anciens Sièges du Haut-Rhin ont donné comme par le passé des résultats normaux.

Notre Succursale de Strasbourg poursuit très heureusement sa carrière et apporte à nos résultats une contribution sensiblement supérieure à celle de l'an dernier.

Les Agences qui dépendent de cette Succursale suivent également une marche progressive; Bischwiller et Haguenau notamment.

Notre Agence de Sélestat nous a, elle aussi, donné de bons résultats; elle a ouvert au cours de l'année des bureaux à Benfeld, Obernai et Barr, où elle avait déjà une clientèle d'une certaine importance.

En raison de l'extension de nos affaires dans cette région, nous avons cru devoir acquérir dans de bonnes conditions un immeuble à Sélestat, de façon à faciliter notre exploitation.

Notre nouvelle Succursale de Metz fonctionne sous cette forme depuis le 1^{er} Septembre; nous avons dû procéder à quelques travaux nécessaires.

Nous avons adapté nos méthodes aux usages locaux de façon à laisser à la vieille clientèle de l'ancienne Banque Mayer & C^{ie} tous les avantages particuliers dont elle avait joui jusqu'à ce jour. Dans cet ordre d'idées nous avons constitué un Comité local composé en partie d'anciens Administrateurs de cette Banque et de quelques notabilités Messines. Ce Comité est pour notre Direction un guide précieux à tous égards.

Nous avons la satisfaction de constater que ces mesures ont produit d'excellents résultats et ont été appréciées de notre nouvelle clientèle; la période de mise en route étant maintenant terminée, nous nous attachons à la recherche de nouvelles affaires en dehors du rayon d'action dans lequel la Banque Mayer & C^{ie} avait exploité.

Nous avons toutes raisons de penser que notre Succursale nous apportera à l'avenir un appoint de résultats non négligeables.

Au cours de l'exercice nous avons participé à un certain nombre d'opérations d'émission et de placement, et avons saisi toutes les occasions de servir

plus particulièrement les intérêts régionaux, et nous avons pris part notamment aux opérations suivantes:

Obligations 7%	Houillères de Ronchamp
» 6%	Minoteries Alsaciennes
» 6 1/2%	Fédération des Coopératives de Reconstruction du Haut-Rhin.

Nous avons prêté notre concours à l'augmentation de capital de la Société Alsacienne de Constructions Mécaniques, ainsi qu'à celle de la Société des Houillères de Ronchamp.

Le poste « obligations décennales du Trésor Français » passe de 28.000.000 à 34.000.000 par suite de la reprise, à la Banque Mayer & C^{ie}, des obligations qu'elle avait reçues de l'Etat en règlement de la valorisation.

A ce propos nous vous rappelons que nous restons créancier de l'Etat de la contre-valeur des intérêts afférents aux sommes que nous avons dû avancer et dont nous n'avons été remboursés fin 1922 que pour le capital en Bons décennaux. Notre action amiable auprès de l'Etat n'ayant abouti à aucune solution, nous n'avons plus à compter maintenant que sur la décision du Conseil d'Etat; il est à présumer que la décision n'interviendra pas avant quelque temps encore.

Nos comptes-courants débiteurs, facilement réalisables ou mobilisables accusent une nouvelle augmentation en concordance avec le développement de nos affaires et en harmonie avec l'élévation des prix de la matière première.

Enfin le chiffre total des comptes créditeurs accuse une augmentation de frs. 100.000.000, — sur le précédent.

Nous sommes heureux de vous signaler que l'un des Bons de la loterie des Arts Décoratifs, que nous avons en portefeuille, est sorti remboursable par un million de francs au tirage du 15 Octobre 1923.

Nous avons cru devoir associer notre personnel à notre chance, et lui avons accordé une gratification spéciale à cette occasion; nous avons également réservé une part aux pauvres de la Ville de Mulhouse.

Nous avons introduit récemment, nos actions à la Bourse de Paris; la place importante prise par notre Etablissement parmi les grandes banques régionales nous a décidés à donner à nos actionnaires les avantages d'un large marché.

Conformément aux dispositions de l'article 17 de nos statuts MM. Paul Fuzelier, Henri Schlumberger et Arnold Seyrig ont été désignés par le sort comme membres sortants de notre Conseil d'administration de sorte que vous aurez à élire 3 Administrateurs; nous vous rappelons que ces Messieurs sont rééligibles.

Déduction faite de tous frais généraux, charges et amortissements sur créances, engagements et immeubles les bénéfiques ressortant au 31 Décembre 1923, s'élèvent à Fr. 5.122.160,99
auxquels s'ajoute le report de 1922 » 1.064.618,19

Ensemble.... Fr. 6.186.779,18

Notre capital étant passé de 45 à 50.000.000, la réserve légale a été dotée, conformément à la loi, de frs. 500.000,— qui ont été fournis par la prime d'émission, de sorte que la somme de..... Fr. 6.186.779,18 est disponible.

Nous vous proposons la répartition suivante:

1° Premier dividende de 4% sur Fr. 50.000.000 Fr. 2.000.000,—
2° Tantièmes statutaires 10%..... » 312.216,09
3° Dividende complémentaire de 4%..... » 2.000.000,—

laissant une somme disponible de..... Fr. 1.874.563,09

sur laquelle nous vous proposons de prélever :

Fr. 250.000,— pour porter la réserve supplémentaire
à Fr. 4.750.000,—.

Fr. 520.974,30 pour augmenter le fonds de prévoyance
à Fr. 1.000.000,—.

qui, après déduction..... Fr. 770.974,30

laisse un report à nouveau de..... Fr. 1.103.588,79

Nos réserves, notre fonds de prévoyance et notre report réunis s'élèveraient à fr. 11.853.588,79.

Si vous approuvez nos propositions, le dividende de fr. 100,— par action serait payable immédiatement sous déduction des impôts, contre remise du Coupon N° 26.

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les résolutions suivantes:

- 1° Approbation du bilan que vous avez sous les yeux.
- 2° Approbation du compte de Profits et Pertes et de la répartition que nous venons de vous proposer.
- 3° Décharge et quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'administration.
- 4° Election de trois membres du Conseil.
- 5° Nomination de deux Commissaires aux Comptes.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DES COMPTES

MESSIEURS,

Vous avez bien voulu, lors de votre Assemblée générale ordinaire du 21 Mars 1923, nous confier le mandat de Commissaires aux Comptes pour l'examen du bilan de l'exercice 1923.

Nous avons l'honneur de vous informer, qu'après avoir fait le pointage de toutes les pièces comptables qui nous ont été soumises, nous avons reconnu la parfaite régularité des chiffres d'après lesquels ont été établis les comptes qui vous sont présentés.

En conséquence nous ne pouvons que vous engager à approuver tel quel le susdit bilan et le relevé du compte de Profits et Pertes au 31 Décembre 1923 et à adhérer aux propositions qui vous sont faites par le Conseil d'administration pour la répartition des bénéfiques de l'année écoulée.

Les Commissaires des Comptes

MAX FREY-COLLARD

ROGER FAVRE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1923

ACTIF			PASSIF		
	FR.	C.		FR.	C.
Caisse et Banque de France	5.569.654	82	Capital	50.000.000	—
Banques	72.887.128	72	Réserve légale	Fr. 5.000.000,—	
Portefeuille Commercial et Bons du Trésor	101.557.521	92	Réserve supplémentaire	» 4.500.000,—	70
Portefeuille Titres	10.918.619	58	Fonds de prévoyance	» 479.025,70	
Obligations décennales du Trésor français	34.127.800	—	Comptes-courants et Dépôts	279.307.734	99
Coupons	499.457	85	Dépôts à terme	39.756.898	—
Comptes débiteurs Clients, et Trésor français	158.551.454	25	Acceptations à payer	6.355.886	72
Débiteurs par acceptations	6.355.886	72	Dividendes à payer	51.721	31
Immeubles et Propriétés	3.645.113	77	Réescompte	2.474.591	73
			Profits et Pertes { Report 1922	Fr. 1.064.618,19	18
			{ Bénéfices nets 1923	» 5.122.160,99	
				394.112.637	63
	394.112.637	63			

PROFITS ET PERTES

DOIT			AVOIR		
	Fr.	C.		Fr.	C.
Frais généraux	7.004.957	71	Report	1.064.618	19
Solde créditeur	6.186.779	18	Bénéfice brut	12.127.118	70
	13.191.736	89		13.191.736	89

RÉSOLUTIONS

Première Résolution

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires des Comptes, approuve le Bilan arrêté au 31 Décembre 1923 et le compte de Profits et Pertes de l'exercice 1923, tels qu'ils ont été présentés et donne quitus et décharge à tous les membres du Conseil de leur gestion pour l'exercice clos au 31 Décembre 1923.

Elle donne, en tant que de besoin, aux Administrateurs les autorisations prévues par l'art. 40 de la Loi du 24 Juillet 1867.

Deuxième Résolution

L'Assemblée fixe à Frs. 100 soit 8%, le dividende par action, qui sera immédiatement mis en paiement, sous déduction des impôts, contre remise du coupon N° 26.

Troisième Résolution

L'Assemblée réélit Messieurs PAUL FUZELIER, HENRY SCHLUMBERGER et ARNOLD SEYRIG, membres sortants du Conseil d'Administration pour une nouvelle période de 6 ans; leurs fonctions prendront fin avec l'Assemblée Générale ordinaire de 1930 rendant compte de l'exercice 1929.

Quatrième Résolution

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaires aux Comptes Messieurs MAX FREY-COLLARD et ROGER FAVRE avec mission de présenter le rapport sur l'exercice 1924 et avec la faculté d'agir ensemble ou isolément. Elle fixe leur rémunération à Frs. 2.000,— pour chacun d'eux.

